

Dossier de candidature

Formation au Diplôme d'Etat d'Infirmier

Pour les candidats relevant de l'article 9

PROGRAMME PROPOSE PAR FORCES MGEN

Les candidatures sont à envoyer entre le 1^{er} avril et le 30 avril 2026.

La formation débutera le mardi 3 novembre 2026 et se terminera en mai 2027, pour une présentation au Diplôme d'Etat d'Infirmier en juillet 2027.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Acquérir et mobiliser les connaissances théoriques, cliniques et pratiques requises en vue de l'acquisition des compétences attendues pour permettre l'exercice de la profession d'infirmier(ère).
- Questionner et analyser sa pratique et son positionnement personnel afin de construire sa nouvelle identité professionnelle.

CONTENU :

- Le raisonnement clinique et le projet de soins
- Les soins de confort et de bien être
- Les différentes interventions infirmières sur prescription et en collaboration
- Les soins relationnels
- Les soins éducatifs et préventifs
- Les droits de l'utilisateur, la réglementation professionnelle
- L'organisation du travail et la collaboration
- La consultation infirmière
- La Démarche Qualité, la gestion des risques et la traçabilité
- Les violences sexistes et sexuelles
- Le travail écrit et personnel
- Les stages cliniques



Les titulaires d'un diplôme de docteur en médecine ou d'un certificat ou autre titre permettant l'exercice de la médecine ou de la maïeutique



La formation de novembre à mai
240 heures de théorie
De 350 à 525 heures de stages cliniques



Infirmiers et Cadres de l'enseignement de santé



Coût individuel 4000 euros

LE CADRE REGLEMENTAIRE

Les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin ou de maïeuticien en France ou à l'étranger et les personnes titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales sont autorisées à se présenter directement au jury du diplôme d'Etat d'infirmier défini à l'article 35, lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

1° Avoir validé les unités d'enseignement UE 3.1. S1 et UE 3.1. S2 " Raisonement et démarche clinique infirmière dans les conditions prévues par le référentiel de formation annexé au présent arrêté ;

2° Avoir réalisé deux stages à temps complet de soins infirmiers d'une durée totale de quinze semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1,2,4 et 9 définies à l'annexe II du présent arrêté. Par dérogation, les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de maïeuticien en France ou à l'étranger doivent avoir réalisé un stage d'une durée de cinq semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1 et 4 définies à l'annexe II du présent arrêté.

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

- 2 photos d'identité récentes.
- La copie recto-verso d'une pièce d'identité, passeport **et** titre de séjour en cours de validité (attention vos documents doivent être valides pour le jour de la rentrée mais aussi pour la présentation au Diplôme d'État Infirmier)
- Un curriculum vitae
- La copie du diplôme, certificat ou autre titre permettant l'exercice de la profession dans le pays d'obtention (l'original devra être présenté le jour de la rentrée)
- Une lettre de motivation
- Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers.

Toutes les pièces justificatives, accompagnant la demande de candidature, doivent être rédigées en langue française ou traduites par un traducteur agréé auprès des tribunaux français ou, pour les candidats résidant à l'étranger, avoir fait l'objet d'une traduction certifiée par les autorités consulaires françaises.

Dossier à renvoyer par courrier à :
IFSI – FORCES MGEN La Verrière – CS 70444
13 avenue de Montfort – 78322 LE MESNIL SAINT DENIS Cedex

